8 Année - N° 3489 Le N° 0.25 c. PARAIT LE SAMEDI 12 Septembre 1936

SISTERON-JOURNAL

REPUBLICAIN DE GAUCHE

Politique - Littéraire - Sportif - Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS
payables d'avance
Basses-Alpes et départements limitrophes ..... 13 francs.
Autres départements ..... 15 francs.
Etranger ..... 25 francs.
On s'abonne dans tous les Bureaux de — Poste —

Administration et Rédaction : 25, Rue Droite, 25, SISTERON
Téléphone 1.48. R. C. Sisteron 117. C.-C. P. Marseille 156-36.
Fondateur : A. TURIN — Directeur - M.-PASCAL LIEUTIER

— Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus. —
Les annonces sont reçues à l'AGENCE HAVAS, 62, rue de Richelieu, (2e), *et au Bureau du Journal.*

ANNONCES
Judiciaires, (la ligne) 1,50
Réclames, (la ligne) 1,50
Commerciales, (la ligne) 1,50
Pour les grandes annonces et les annonces répétées, on traite degré à gré.

Editorial

Ce n'est point le moment, ce n'a d'ailleurs jamais été le moment de diviser la France en deux partis opposés.

Et pourtant les incidents de Clermont-Ferrand nous obligent à poser la question de savoir si nous ne courons pas ce risque.

Que s'est-il passé à Clermont-Ferrand?

La majorité cégétiste ayant, à la suite d'un précédent, décidé de procéder à l'occupation des usines Michelin, la minorité anticégétiste a, immédiatement pris possession des locaux de la préfecture.

Il ne nous appartient pas de rechercher si l'occupation des usines était, tant soit peu, justifiée.

Nous ne connaissons qu'une chose :

C'est que, devant le Sénat, M. Salengro a reconnu, a proclamé, que, quelques raisons que l'on put invoquer, les «occupations» étaient illégales».

L'occupation des usines Michelin a, pourtant, eu lieu.

Et aucune réaction officielle ne s'est produite. L'illégalité a été tolérée.

Dans de telles conditions, la minorité « anticégétiste » a occupé la préfecture, et cela pour rappeler au gouvernement les engagements qu'il avait pris.

Cette méthode n'est assurément pas une méthode à recommander. Loin de là! On ne répond pas à l'illégalité par l'illégalité.

Mais enfin si les pouvoirs responsables admettent, tolèrent, l'illégalité, en faveur de certain parti, est-ce que la parti opposé ne risque pas, à tort, de se croire autorisé à entrer lui aussi dans l'illégalité?

La défaillance de l'autorité engendre non pas la réaction mais l'anarchie. Nous en avons la preuve à Clermont où règne l'anarchie.

Pareille situation va-t-elle se généraliser, et n'y peut-on parer?

Est-ce que, si le gouvernement ne se sent point capable de faire respecter les engagements qu'il a pris, est-ce que, s'il considère qu'il n'a pas l'autorité suffisante pour cela il n'a pas le devoir de s'apppuyer, sans plus tarder, sur le Parlement?

Il faut poser la question.

E. N.

Chronique Sportive

Chez les Sportifs

La saison est aux courses cyclistes c'est de l'actualité, c'est aussi le sport préféré de nos jeunes gens qui développent dans ce jeu leurs muscles, se font des cuisses et bombent le thorax. Après St-Auban, Sisteron Gap, voici Laragne et Digne qui vont ces jours-ci donner leurs épreuves cyclistes en des randonnées dans lesquelles est comprise notre ville; mais plus loin, bien loin de nous, là bas dans le plateau central à Issoire, de grandes courses se préparent et réuniront mardi 15 Septembre les as de la pédale parmi lesquels nous relevons les noms de quelques coureurs qui ont fait leurs preuves à Sisteron. Arnaldi Antoine et Georgetti Alvaro qui firent 3me et 2me au Grand prix de Sisteron.

La course par elle-même ne serait qu'une épreuve de grande envergure si nous ne trouvions parmi les animateurs, tous gens de qualité, un de nos sportifs qui fit à Sisteron même ses preuves d'organisateur et d'administrateur, nous voulons dire M. Gaillard, notre distingué receveur des postes qui se consacra pendant quelques années a réorganiser notre Sisteron-Vélo et le mener à la victoire.

En effet, M. Gaillard, malgré ses occupations professionnelles, sait se rendre utile auprès des sociétés de sa ville en les aidant de sa science sportive et de son aide personnelle qu'il prodigue largement. Nous avons eu d'ailleurs l'occasion de le constater maintes fois lorsque à la tête du Sisteron-Vélo il ne ménageait ni son temps ni sa peine pour le rendre toujours plus fort et plus actif.

Il nous est agréable de rappeler l'excellent souvenir que notre ancien président a laissé parmi nous, il nous est encore plus agréable de souligner dans notre organe l'activité que met M. Gaillard auprès de ses nouveaux concitoyens d'Issoire qui ne pouvaient faire un meilleur choix pour les encourager dans leur action ; nous assurons M. Gaillard que les sportifs de Sisteron suivent avec intérêt les évolutions des sociétés cyclistes aidées dans leur marche ascendante par celui qui fut longtemps des nôtres.

M. L.

Aèrodrome Digne-Saint-Auban

Nous indiquons ci-après le mouvement du mois écoulé de l'Aérodrome de St-Auban, ouvert à la navigation aérienne publique et ouvert à tous les touristes aériens qui y trouveront toujours avec les facilités naturelles inhérentes à l'aérodrome, le meilleur accueil et les plus grandes facilités touristiques (ravitaillement, hôtel, postes, moyens de communication par cars, autos particulières et voie ferrée).

23 aout. — Caudron Pélican FAM L, pilote M. Luc, de l'Aéro-Club de Provence, venant de Aix-Lanfant, allant à Gap-Tallard, 2 passagers.

Potez 36 ASYL, pilote M. Bonnet allant à Gap-Tallard, 1 passager.

24 aout. — Caudron-Aiglon FAOC G, pilote M. Valette de l'Aéro-Club de Cannes venant de Cannes, 1 passagère repart le soir pour Cannes.

Potez 43 FAMPU, pilote M. Michel, venant de Tallard, repart le soir pour Aix-Lanfant avec une passagère.

SFAN n° 6 de l'Aéro-Club de Provence, pilote M. Gardair, venant de Gap-Tallard, repart le soir pour Aix-Lanfant.

Potez 36 F-AJYL. pilote M. de Lamaze passager M. Marbec, part pour Gap-Tallard et rentre le soir même.

30 aout. — Potez 43 F-AMNO, pilote M. Guigou, venant d'Avignon avec deux passagers repart le soir pour Avignon.

Caudron-Aiglon F-AOCG, pilote M. De Montiglio, venant de Cannes avec un passager repart le soir pour Aix-Lanfant.

Caudron Pélican F-ANNL de l'Aéro-Club de Provence, pilote M. Devoux, avec 2 passaegrs, repart le soir pour Aix.

Farman 403 AOHM, pilote M. Siger-Bellair, de l'Aéro-Club de la Haute-Marne, avec 1 passagère venant de Cuers, repart le 1er septembre pour Saint-Dizier (Haute-Marne).

Farman 403 F-AMTY, pilote M. Capeillières, venant de Marignane, repart le soir pour Marignane.

Potez 43 F-AMPY, pilote M. Michel de l'Aéro-Club de Provence, venant de Gap avec M. Marbec, passager, repart le soir pour Tallard.

31 aout. — Morane-Saulnier n° 108 M. 565, pilote M. le Capitaine Brossard, de l'Ecole d'Acrobatie d'Etampes, appareil militaire en détresse reste dans les hangars du Club jusqu'à dépannage.

En résumé, et en dehors de l'activité aérienne propre au Club, l'Aérodrome de Digne-Saint-Auban a été utilisé en juillet par 11 avions de passage et en aout par 13 appareils également de passage.

Depuis l'ouverture de l'aérodrome, remontant à décembre 1934, 163 avions étrangers à l'Aéro-Club Bas-Alpin ont utilisé ce terrain d'atterrissage, parmi ceux-ci on compte 5 avions militaires, dont deux en difficultés très sérieuses.

Office National interprofessionnel du Blé

Le Conseil Central de l'Office National interprofessionnel du blé, dans ses séances du 28 et du 31 août 1936, a fixé le prix d'achat et le prix de rétrocession du blé tendre le poids spécifique du blé auquel les prix ainsi fixés seraient applicables et le barême des bonifications et des réfactions.

Le prix d'achat du blé tendre, par les coopératives et les négociants a été fixé à l'unanimité à 140 francs le quintal, à compter du 1er septembre, avec une majoration mensuelle de 1 franc jusqu'au 31 janvier 1937 et de 1fr. 10 pour les mois suivants.

Les transactions pratiquées du 28 août au 31 août inclus seront réglées sur le cours de 139 francs. Toutefois la dâte de fixation du prix prévue par l'article 10 de la loi du 15 août 1936 est fixée au 31 août.

Dans ces conditions, le prix du blé s'établira comme suit :

Septembre	140 frs.
Octobre	141 »
Novembre	142 »
Décembre	143 »
Janvier	144 »
Février	145 » 50
Mars	147 » 00
Avril	148 » 50
Mai	150 » 50
Juin	151 » 50
Juillet	153 » 00

Ces prix s'entendent pour un blé de qualité loyale et marchande, pesant 72 kilogrammes à l'hectolitre.

Les bonifications joueront à partir de 73 kilogrammes.

Les réfactions au-dessous de 71 kilogrammes 500.

Les bonifications sont fixées ainsi qu'il suit :

De 73 kg à 73 kg 999 l'hectolitre : 1 fr. par quintal ; de 74 kg à 74 kg 999 l'hectolitre: 1 fr. par quintal; de 75 kg à 75 kg 999 l'hectolitre : 1 fr. par quintal ; de 76 kg à 76 kg 999 l'hectolitre: 1 fr. par quintal; de 77 kg à 77 kg 999 l'hectolitre : 1 fr. par quintal ; de 78 kg à 78 kg 999 l'hectolitre: 1 fr. par quintal; de 79 kg à 79 kg 999 l'hectolitre: 1 fr. par quintal.

Les réfactions seront les suivantes:

De 71 kg 499 à 71 kg l'hectolitre: 50 centimes par quintal ; de 70 kg 999 à 70 kg l'hectolitre : 1 fr. par quintal ; de 69 kg 999 à 69 kg l'hectolitre : 1 fr. par quintal ; de 68 kg 999 à 68 kg l'hectolitre : 1 fr. 50 par quintal ; de 67 kg 999 à 67 kg l'hectolitre : 1 fr. 50 par quintal.

Lorsque le blé contient plus de 2 p. 100 d'impuretés, les prix subissent les réductions suivantes :

De 2 à 3 p. 100 : réduction de 1 fr. par quintal ; de 3 à 4 p. 100 réduction de 2 fr. par quintal ; de 4 à 5 p. 100 réduction de 3 fr. par quintal.

Sont considérés comme impuretés les corps étrangers, les grains ou graines autres que le blé, se rencontrant naturellement avec cette céréale.

En ce qui concerne les grains nuisibles, tels que l'ail, le fenugrec, le mélilot, le mélampyre, les réductions de prix auxquelles donnera lieu leur présence, ainsi que la proportion de ces graines au delà de laquelle le blé ne sera pas considéré comme marchand, sont laissées à l'appréciades Comités Départementaux.

Au-dessous d'un poids spécifique de 67 kg, le blé ne sera plus considéré comme loyal et marchand.

Le prix de rétrocession du quintal de blé à la meunerie est fixé a 2 fr. au dessus du prix d'achat valable pour le mois en cours, tel qu'il résulte du tableau ci-dessus.

La cotisation destinée à assurer les recettes de la Caisse de garantie et du fonds spécial est fixée à 50 centimes par quintal à la charge du producteur. Le tiers de cette cotisation sera affecté au fonds spécial et les deux autres tiers à la Caisse de garantie.

Le Conseil central a d'autre part précisé que les producteurs de blé, propriétaires exploitant eux-mêmes ou à mi-fruit, fermiers ou métayers, ayant vendu plus de 100 quintaux l'année précédente, pourront livrer à la vente, en attendant la fixation de l'échelonnement des ventes, qui sera établi avant le 1er Novembre une quantité de 100 quintaux de blé à laquelle s'ajoutera, pour chacun des mois de septembre et d'octobre, une quantité égale au dixième de la partie de leur récolte excédant 100 quintaux.

Le Conseil central a décidé en outre qu'il n'y avait pas lieu pour le moment à la fixation d'un taux de blutage.

Le Président du Conseil central de l'Office National interprofessionnel du blé:

Signé: H. PATIZEL.

Ballade sur les trottoirs de Sisteron

Les vacances sont terminées
Et ma foi nous regrettons fort
Gérard et moi, les randonnées
Dans le Mollard et sous le Fort
Les bains au Buech dans l'eau tranquille,
La Durance et ses environs,
Nous regrettons tout dans la ville
Sauf les trottoirs de Sisteron !

Ces trottoirs qui dès leur naissance,
On l'affirme, étaient bien bâtis
Ont vu s'arrêter leur croissance
Ils en sont restés tout petits.
C'est au point que les pucerons,
Exceptés ceux qui sont obèses,
Peuvent seuls s'en aller à l'aise
Sur les trottoirs de Sisteron.

Tout en agitant sa badine,
Quand sur eux nous devions passer,
Gérard me disait en sourdine —
« On va se faire escagasser » —
Et je dois dire à sa décharge
Que l'estivant le moins poltron
Reconnait n'en pas mener large
Sur les trottoirs de Sisteron !

On n'en méne pas «large» en somme
Parce qu'ils sont vraiment... étroits»
— Dit Gérard mon petit bonhomme.
La Palisse l'eut dit je crois.
N'empêche que, qui doit les suivre
Numérote ses ailerons
Tout en faisant de l'équilibre
Sur les trottoirs de Sisteron !

Aux amateurs d'émotions fortes
Nous conseillons d'aller s'assoir
Sur le seuil d'une de ces portes
Qui s'ouvrent sur les dits trottoirs.
Mais pour les autres, les paisibles,
Aimant à bavarder en rond
Tout arrêt devient impossible
Sur les trottoirs de Sisteron !

Il fut un temps, c'était naguère,
Où nabitants et étrangers,
Des trottoirs ne s'occupaient guère.
Ils étaient alors sans danger.
C'était le temps des carioles
Et seuls quelques aliborons
Essayaient quelques cabrioles
Sur les trottoirs de Sisteron !

Maintenant c'est une autre histoire.
L'âne est mort. Des chevaux vapeurs
Pris dans de bruyantes pétoires
Sèment la crainte et la terreur
Cà gronde, ca corne, cà pète,
Et dans l'essence et le goudron
Tout prend la poudre d'escampette
Sur les trottoirs de Sisteron !

On nous a dit «Il faut qu'on perce
Des routes de dégagement»
Mais ça lèserait des commerces,
Evidemment ! Evidemment !
Donc enfonçons nous dans la tête
Que toujours, des cars, l'escadron
Ira faire des galipettes
Sur les trottoirs de Sisteron ! !

Envoi

Malgré cette sombre rengaîne,
Gérard et moi nous assurons
A nos amis que nous irons
Passer les vacances prochaines
Sur les trottoirs de Sisteron.

25 Août 1936.

André TERRAT.

© VILLE DE SISTERON

AZUR et OR

Illustration de Paul LECLERC

Je crois que nous aurions mauvaise grâce de nous plaindre cette année de l'essor touristique qu'à pris notre région.

L'afflux de touristes qui déferle sans cesse chez nous, comme une mer moutonneuse ne se ralentit pas depuis quelques semaines et nous apporte la preuve que nous attendions depuis si longtemps : la mise en pratique de notre judicieuse publicité, par suite de la comprénension logique de notre propagande.

C'est pour nous un haut privilège dont nous ne saurions contester la valeur que d'enregistrer un tel mouvement touristique... une aussi complète exode.

Si d'aventure on nous interrogeait sur la conséquence de ce mouvement et qu'on insinue qu'il est la résultante de l'application consciente des principes touristiques, depuis si longtemps, étudiés, en accord avec les syndicats d'Initiative, nous répondrions : peut-être ! sans être toutefois absolument certain de cette réponse évasive.

Mais, si les mots « congés payés » étaient lancés à point nommé au milieu de la conversation, nous répondrions indubitablement que cette initiative revendiquée par la masse et acceptée par les syndicats patronaux est la seule conséquence du déferlement touristique dans les provinces françaises.

Car, la Haute-Provence n'est pas seulement — privilégiée en ce sens — de partout en refuse des touristes — les hôtels sont complets. Dans certains endroits même, il est manifestement impossible de coucher, ne serait-ce qu'une nuit.

Force est à ces touristes de passage d'appuyer sur le champignon de l'accélérateur pour atteindre une autre ville où l'hospitalité pourra leur être donnée.

Aplaudissons vivement à cet incomparable don du ciel qui nous est offert sous la forme d'une manne touristique.

Notre Haute-Provence est véritablement comblée. Disons tant mieux! Elle le mérite bien.

ARMAND ZINSCH

(l'publication autorisée par l'auteur)

(Reproduction autorisée par les journaux ayant un traité avec la Société des Gens de Lettres).

Le Salaire minimum aux Etats-Unis

La cour suprême des Etats-Unis, qui, en 1923, avait jugé contraire à la Constitution une loi tendant à établir un salaire minimum pour les femmes travaillant dans le district de Colombie, a rendu, au début de juin 1935, une sentence analogue dans un procès mettant en cause la loi de 1933 sur le salaire minimum des femmes dans l'Etat de New-York.

Aux yeux de la majorité de la Cour suprême, le droit de conclure un contrat intéressant ses propres affaires fait partie des libertés reconnues par la constitution américaine à tout individu. L'élaboration de contrats entre employeurs et employés pour fixer le taux de salaires est au nombre de ces libertés. La conclusion de ces contrats suppose pour chacune des parties un droit égal en vue d'obtenir de l'autre les meilleures conditions possibles au moyen de négociations privées. « Une restriction légale de cette liberté, explique le juge Butler, ne pourrait être justifiée que par des circonstances exceptionnelles. Une législation fixant la durée et les conditions du travail peut tenir compte des différences de capacités physiques des hommes et des femmes, mais nous ne pouvons pas accepter la doctrine selon laquelle des femmes adultes *sui juris* ont besoin que l'on mette des restrictions à leur liberté de conclure des contrats, où pourraient être soumises à de telles restrictions qui ne seraient pas imposées légalement à des hommes dans des conditions analogues.»

La Cour, en ce qui concerne le principe même du salaire minimum, reconnait théoriquement la légitimité de l'opinion selon laquelle tout travailleur, homme ou femme, a droit à un salaire qui lui permette de vivre. Mais il doit toujours y avoir un rapport direct entre le montant de la rémunération et la nature du travail. Une loi qui méconnaitrait ce principe essentiel constituerait un abus du pouvoir tout à fait arbitraire et incompatible avec la constitution des Etats-Unis.

La loi de 1933 justifiait le salaire minimum par le fait que, dans certains emplois, les femmes acceptaient des salaires anormaleemnt bas. Mais le juge Butler fait observer qu'une telle argumentation peut aussi bien s'appliquer aux hommes qu'aux femmes: les hommes ayant des charges de familles sont très souvent tentés d'accepter des salaires très bas afin de s'assurer un emploi Aussi la loi aurait-elle pour effet d'enlever aux femmes la possibilité de concurrencer la main-d'œuvre masculine et de les priver arbitrairement d'occasions de trouver un emploi.

Bref, au sentiment de la Cour, une discrimination entre hommes et femmes ne peut pas être un remède constitutionnel aux bas salaires. La Cour n'a d'ailleurs pas précisé si une loi sur le salaire minimum s'appliquant également aux hommes et aux femmes, serait ou nom conforme à la constitution américaine. Le point le plus important de la sentence est l'affirmation du droit constitutionnel de conclure librement des contrats. Or, il est évident qu'en période de chômage, ce droit n'est pas exercé, de part et d'autre, d'une manière parfaite. Mais la Cour a pensé qu'on ne peut parer, par des mesures permanentes, à une situation exceptionnelle. C'est pourquoi elle n'a pas admis la constitutionnalité de la loi élaborée par l'Etat de New-York.

QUESTION JURIDIQUE

Responsabilité en cas d'accident de Chasse

Voici revenue la saison des chasses,... Aux cavaliers, aux équipages de jadis succède le modeste piéton qui traverse les champs labourés le fusil à la main, le chien courant et flairant la terre à quelque pas devant son maitre. Beaucoup de chasseurs préfèrent à la solitude le plaisir de s'assembler: on chasse le matin pour se mettre en appétit et parfois l'après-midi, si le repas sur l'herbe n'a pas été trop plantureux, ou si les récits des bavards laissent encore du temps avant la chute du soleil. Hélas, ces parties de chasse sont trop souvent attristées par des accidents graves, parfois mortels. Le coup de fusil maladroit est cause de drames et de pleurs. Il nous parait intéressant de dire un mot de l'état de la jurisprudence actuelle en matière d'accident de chasse. Un arrêt récent de la Cour d'Appel d'Amiens résume une fois de plus les principes admis en cette matière.

Tout d'abord le fait de participer à une partie de chasse ne constitue pas une imprudence fautive, toutes les fois du moins que la chasse se déroule dans des conditions normales et ne présente aucun danger. On peut par exemple chasser en battue toutes les fois que la visibilité est bonne. Donc la participation à une réunion de chasse n'implique pas l'acceptation du risque d'un coup de fusil maladroit.

Ce point établi, qu'elle est la nature de la responsabilité de l'auteur de ce coup de fusil maladroit. Deux systèmes peuvent être soutenus. L'auteur de l'accident est responsable de plein droit, dans les mêmes conditions que l'automobiliste vis-à-vis du piéton écrasé, c'est-à-dire qu'une présomption de faute pèse sur l'auteur du malencontreux coup de fusil. Ou bien faudra-t-il que la victime de l'accident fasse la preuve d'une faute imputable au chasseur maladroit ? La question reste contreversée et les juges d'Amiens n'ont pas tranché le problème puisqu'ils ont dit qu'en l'espèce la responsabilité du chasseur auteur du coup de fusil était établie suivant l'un et l'autre système.

Les juristes qui ont étudié le cas ont proposé de faire une distinction assez sensible. Si l'accident est dû à un fait imputable de l'arme elle-même, par exemple à un éclatement de fusil, le possesseur de cette arme doit alors être présumé responsable de plein droit et il ne peut se dégager de cette responsabilité que s'il établit l'existence d'un cas fortuit ou de force majeure ou la faute de la victime elle-même. Mais si l'accident, au contraire, est la conséquence d'un maniement de l'arme par le chasseur, alors la victime devrait établir la faute, la maladresse ou l'imprudence de l'auteur du coup de fusil. La preuve peut être faite par de simples constatations matérielles par le procès-verbal d'enquête; elle peut résulter de la place occupée par le tireur maladroit, de la direction du tir, de l'absence de signal etc.. Parfois cette preuve peut être difficile à établir et seule une expertise en fournira les élèments.

Enfin il arrive souvent que la victime d'un accident de chasse s'en prenne à l'organisateur de la réunion. Très certainement ce dernier ne saurait être présumé responsable; il ne répond que de sa faute personnelle, et par exemple s'il est établi que la formation imposée aux chasseurs est la cause directe de l'accident. Il en serait de même pour les gardes qui souvent jouent le rôle d'organisateurs techniques de la chasse. Le garde n'est responsable que de sa faute professionnelle et il appartient à la victime de l'accident de la démontrer. Pour conclure chasseurs soyez prudents, et même si vous êtes adroits et bons tireurs assurez vous contre les risques de la chasse.

Maitre Patelin.

Chronique Locale et Régionale

SISTERON

A un anonyme. — Un lecteur de *Sisteron-Journal* nous pose, dans une lettre reçue au début de la semaine deux questions au sujet de l'action municipale.

Nous répondons à cet inconnu qui n'ose pas signer sa lettre qu'au *Sisteron-Journal* nous ne faisons aucun cas des lettres ou articles anonymes qui nous sont assez souvent adressés, mais en tout état de cause nous lui conseillons de s'adresser directement à M. le Maire de Sisteron qui est tout qualifié pour répondre aux deux questions qui nous sont posées.

N. D. L. R.

Pouponnière. — La pouponnière est ouverte tous les jours de 8 h. à 11 h. et de 2 h. à 6 h. Les parents peuvent confier leurs enfants en toute tranquilité ils sont gardés, soignés par une infirmière diplomée de puériculture.

Collège Paul Arène. — Ainsi que nous l'avons indiqué dans un précédent numéro, d'importants travaux ont été effectués à notre collège durant ces vacances. Ils sont aujourd'hui terminés. Les élèves auront à la rentrée une agréable surprise. Ils pourront se débarbouiller le matin, à l'eau chaude. D'autre part il leur sera possible de prendre des douches. Ne sont ce pas là de grandes améliorations ? Si, à notre avis, et notre établissement d'enseignement secondaire a-t-il maintenant beaucoup à envier à d'autres d'importance nettement supérieure ? Nous ne le croyons pas.

LES DEMANDES DE PERMIS DE CHASSE, sont en vente à la Librairie Lieutier, Sisteron.

Pharmacie de Garde. — Demain dimanche, Pharmacie Charpenel, rue de Provence.

ON DEMANDE

UNE JEUNE FILLE de 20 à 25 ans. sérieuse, bonne à tout faire, connaissant la cuisine. Pressé,

S'adresser au bureau du journal.

Chez nos voisins. — La politique a jeté sa gourme chez nos voisins de Volonne et de Château-Arnoux. A Volonne par suite de la démission du Maire et de quelques conseillers municipaux une élection complémentaire est prévue pour demain dimanche; Deux listes s'affronteront, les électeurs n'auront donc que l'embarras du choix.

A Château - Arnoux la division s'est introduite chez les édiles, la dissolution du Conseil municipal s'en est suivie et bientôt des élections de grande envergure auront lieu; déjà des réunions sont annoncées tout fait prévoir que la lutte sera âpre et dure. La parole est donc aux électeurs.

ON DEMANDE

PERSONNEL POUR HOTEL.

S'adresser au bureau du Journal.

Les grandes manœuvres. — Les grandes manœuvres qui se sont terminées hier dans la région de Manosque avaient attiré, comme toujours une foule de curieux pour assister à la revue qui les a cloturées. Nous imaginons facilement outre l'attrait qu'offre un spectacle militaire aussi grandiose, le bénéfice qu'a dû retirer le commerce local dans les communes où elles se sont déroulées.

A la suite de la dernière note parue dans un de nos derniers numéros à ce sujet, un de nos concitoyens s'est rendu dans cette région, s'est à titre de curiosité renseigné auprès d'un officier supérieur pour connaître le motif invoqué qui fait que Sisteron n'est jamais compris dans le thème des manœuvres. Cet officier a répondu que la circulation étant difficile dans notre ville ne permettait pas la concentration des troupes. Nous voulons bien croire que ce motif soit pour quelque chose dans l'éloignement de Sisteron des manœuvres, mais nous croyons plutôt que dans ces affaires la question parlementaire y joue un plus grand rôle. C'est l'avis de beaucoup de gens.

AVIS. — A partir de mercredi à l,EPICERIE CENTRALE, rue Droite,

Grande Vente de Poissons

Tous les jours *Volailles de Bresse* et *Gibiers des Alpes*.

P. T. T. — L'Administration des P. T. T. fait connaitre qu'en vue de contribuer à la publicité entreprise en faveur de l'Exposition internationale qui aura lieu à Paris en 1937 elle a autorisé l'émission d'une série de six timbres postes commémoratifs dont les modèles ont été choisis, après concours, par la Direction générale des Beaux Arts et le Commissariat général de l'Exposition.

La série comprendra les valeurs suivantes: 1o 20 c., 30 c., 40 c. et 50 c., petit format (type Calanis); 2o 90 c., et 1 f. 50, grand format (type Daragnès).

Ces figurines seront prochainement mises en vente dans tous les bureaux de poste.

Leur durée de validité n'est pas limitée.

2me Liste de souscription pour le peuple espagnol. — Anonyme 10 ; Raymond, retraité, 10 ; Maffren, 10; Katchikian 15 ; Cogourdan, 10; Vidaud, 15 ; Gencel, 15 ; Maximin Put Put, 10 ; comité paysan 72 ; collecte faite à la sortie de la séance de cinéma du 2 septemmbre, 232 frs.

Total 410 frs. Rappelant la 1ère liste 2517 frs. Total 2927 frs.

A LOUER

APPARTEMENTS de 3 PIECES, en bon état. S'adresser à Madame REYNAUD, institutrice, Sisteron.

DECLARATION EE RECOLTE DU BLE. — La loi du 15 août 1936 tendant à l'organisation de l'office national interprofessionnel du blé, prévoit dans son article II que les producteurs de blé, propriétaires, fermiers, métayers, devront déclarer avant le 30 septembre, à la mairie de la commune où se trouve le siège de leur exploitation, le nombre total de quintaux de blé qu'ils ont récolté.

Les déclarations sont reçues au secrétariat de la mairie à Sisteron.

Etat - Civil

du 4 au 11 septembre

NAISSANCES

MARIAGES

Néant.

PUBLICATION DE MARIAGES

Oscar Charles Baptistin Dagnan, employé au chemin de fer P. L. M. domicilié à Pertuis (vaucluse) et Eva Agnès Bonnet, sans profession, domiciliée à Sisteron.

Martial Raoul Clément Bonnet, cultivateur, demeurant et domicilié à Pierrevert et Marie Léonie Suzanne Blanc, sans profession, demeurant et domiciliée à Sisteron.

Paul Aimé Bertrand, agent d'assurances, demeurant et domicilié à Sisteron et Malvina Pauline Hortense Brémond, sans profession, demeurant et domiciliée à St-Vincent-sur-Jabron.

DÉCÉS

Justine Marie Magdeleine Chaud, Vve Silvy, 81 ans, hôpital.

VARIETES-CINEMA

Cette semaine :

Dessins animés — Comédie

Les Actualités Eclair-Journal

Une vie Secrète

film passionnant magistralement interprété par Adolphe Menjou et Barbara Slanwick.

ATTENTION ! !

La semaine prochaine :

Le Tour de France

(en entier)

Réduction sur présentation de leur carte à tous les membres du *Sisteron-Vélo*.

CASINO-CINEMA

Deux grands films au programme

La petite Shirley Temple, dans

LA PETITE MISS

Sylvia Sidney, dans

MARY LA FUGITIVE

NOYERS

ECHO de la FETE. — Favorisées par un temps superbe, nos fêtes ont connu cette année une animation inaccoutumée. Une grande affluence de visiteurs des communes voisines était venue grossir le nombre des spectateurs admirant l'élan joyeuse d'une jeunesse qui jusqu'à une heure avancée de la nuit a tourbillonné avec joie au son charmant d'un orchestre d'élite.

Le bal entouré de lampes multicolores faisait l'admiration et la joie des danseurs et danseuses qui sous cette belle lumière nous a permis d'admirer les lauréats des concours de valse et concours de quadrille.

Notre concours de boules a été très animé par la centaine de joueurs venus de tous les côtés pour

© VILLE DE SISTERON

se disputer les prix qui leur étaient offerts.

Une souscription au profit des fêtes a produit la somme de 425 frs. Le comité adresse aux généreux donateurs ses sincères remerciements de même qu'il remercie les nombreux visiteurs et leur donne rendez-vous pour l'année prochaine.

LE POET

Le DIMANCHE 30 SEPTEMBRE à 13 heures 30 (heure d'été) il sera procédé en la salle de la Mairie, par le Ministère de Me CHAUVET, notaire à Gap, à la *Vente d'importants immeubles* situés sur *les* communes de MISON (Basses-Alpes) le POET et UPAIX (Hautes-Alpes).

CABINET DENTAIRE

A. SILVY

CHIRURGIEN-DENTISTE

13, Rue de Provence — SISTERON

Cabinet ouvert tous les jours

Armes et Munitions

ARTICLES de CHASSE

Spécialité de Cartouches Chargées

L. BOCCARON

— Rue Droite — SISTERON —

Grédit à l'Épargne

Société de capitalisation
Siège social à Lyon

Mme TRUPHÈME Julia

en tournée à SISTERON du 10 au 15 de chaque mois

Pour tous renseignements s'adresser : 15 *Avenue de Provence* LARAGNE.

AMATEURS DE T.S.F. PHILIPS:

● Voici un

POSTE DE SECOURS

contre tout souci...

● Réparations sous garantie et hors garantie.

● Toutes pièces de rechange.

● Forfait annuel d'entretien.

● Toutes reprises.

STATION-SERVICE PHILIPS

Prix et renseignements et démonstration à domicile sur simple demande et sans engagement

C. FIASTRE et M. SCALA
Distributeurs
Officiels Agréés et Diplômés
6, Rue de Provence — SISTERON
Téléphone 3 et 101

Station service pour réparations postes toutes marques avec outillage perfectionné
Fournitures générales pour T. S. F. Ampli, etc.. etc..
LAMPES ECLAIRAGE PHILIPS
Economie 40 0/0.

Un préjugé de moins

Que de personnes, pensant ne jamais guérir, continuent à souffrir des bronches et des poumons. Il suffit cependant pour éprouver un soulagement immédiat et guérir progressivement, de faire usage de cette merveilleuse Poudre Louis Legras, qui calme instantanément les plus violents accès d'asthme, catarrhe, essoufflement, toux de bronchites chroniques. Prix de la boite 5 frs. 25, (impôt compris) dans toutes les pharmacies.

Maison A. VERNET

Nouveautés - Confection

18, Rue Droite, 18 — SISTERON

TOUTES LES NOUVEAUTES D'ETE EN TISSUS ALBENE, PIQUE D'ALBENE, CLOQUE TOUS COLORIS MODE, IMPRIMES SOIE NATURELLE

—« o »— GRAND CHOIX DE CORSETS ET CEINTURES —« o »—

—«»— DEPOSITAIRE DES GAINES ET CEINTURES SCANDALE TISSUS VELNA ET LIN POUR ROBES PRATIQUES —«»— —«

Occasions spéciales:

Service de table, grand teint, à partir de **19 fr. 95**

Torchons, grand teint, belle qualité, la douzaine **11 francs**

Bas fil à partir de **4 fr. 75, 7 fr. 50 et 9 fr. 90**

Bas rayonné, très belle qualité à **12 fr. 50**

Pour tout achat on donne le TIMBRE PRIMALUX

Si vous souffrez d'une AFFECTION quelconque DE L'ESTOMAC, DU FOIE — DE L'INTESTIN —

Faites annuellement une cure avec

l'Elixir C. KOI

(à base de plantes alpestres)

qui est un RÉGÉNÉRATEUR et un RÉGULATEUR des Fonctions Digestives

Il est anti nerveux et parfait dépuratif

C'est un remède qui mérite d'être connu et qui fait merveille

PRÉPARÉ PAR

M. Charpenel, pharmacien, Sisteron

TOUTES PHARMACIES

HERNIE

JE SUIS GUERI. — C'est l'affirmation de toutes les personnes atteintes de hernies qui ont porté le nouvel appareil sans ressort de **M. GLASER** le Grand Spécialiste de PARIS, 44, Bd SÉBASTOPOL

En adoptant ces nouveaux appareils, dont l'action **bienfaisante** se réalise **sans gêne, sans souffrances ni interruption** de travail, les **hernies** les plus **volumineuses** et les plus **rebelles** diminuent instantanément de volume et disparaissent peu à peu **complètement.**

Devant de tels résultats **garantis toujours par** écrit, tous ceux atteints de hernie doivent s'adresser sans retard à M **GLASER** qui leur fera gratuitement l'essai de ses appareils de 9 à 4 h. à

LARAGNE 17 sept. de 11 h. à 2 h. Grand hôtel Moderne

SISTERON lundi 21 sept. de 9 à 2 h. Modern hôtel des Acacias

FORCALQUIER, jeudi 1er Octobre, de 9 h. à 2 h. hôt. des Voyageurs

DIGNE, samedi 3 octobre, hôtel Boyer-Mistre.

— CHUTES MATRICES et tous Organes, Varices, Orthopédie — GLASER, 44 Bd Sébastopol, PARIS

---

en vente à la Librairie LIEUTIER

LES ALMANACHS de LISETTE, de PIERROT et de GUIGNOL sont en vente à la Librairie Lieutier

---

BANQUE des ALPES

Ancienne Banque Chabrand & Caillat

Capital : 6 Millions entièrement versés

Siège Social à GAP : 12, Rue Carnot

TÉLÉPHONE 0.35 67 1.97

AGENCES

SISTERON

BRIANÇON

EMBRUN

LARAGNE

SEYNE-LES-ALPES

SAINT-BONNET

VEYNES

Toutes opérations de BANQUE et de TITRES

CHANGE

LOCATION de COFFRES-FORTS

au siège et dans les Agences

UN COMMERÇANT avisé fait de la publicité dans «Sisteron-Journal»

POUR LA FEMME

Toute femme qui souffre d'un trouble quelconque de la Menstruation, Règles irrégulières ou douloureuses, en avance ou en retard, Pertes blanches, Maladies intérieures, Métrite, Fibrome, Salpingite, Ovarite, Suites de Couches, guérira sûrement rien qu'en faisant usage de la

JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY

uniquement composée de plantes inoffensives jouissant de propriétés spéciales qui ont été étudiées et expérimentées pendant de longues années,

La JOUVENCE de l'ABBÉ SOURY est faite expressément pour guérir toutes les maladies de la Femme. Elle les guérit bien parce qu'elle débarrasse l'intérieur de tous les éléments nuisibles ; elle fait circuler le sang, décongestionne les organes, en même temps qu'elle les cicatrise.

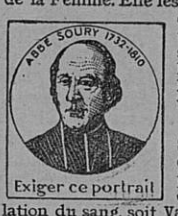

Exiger ce portrait

La JOUVENCE de l'ABBÉ SOURY ne peut jamais être nuisible, et toute personne qui souffre d'une mauvaise circulation du sang, soit Varices, Phlébites, Hémorroïdes, soit de l'Estomac, ou des Nerfs, Chaleurs, Vapeurs, Étouffements, soit malaises du

RETOUR D'AGE

doit, en toute confiance, employer la

JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY

car tous les jours elle guérit des milliers de désespérées.

La JOUVENCE de l'ABBÉ SOURY, préparée aux Laboratoires Mag. DUMONTIER, à Rouen, se trouve dans toutes les pharmacies.

PRIX : Le flacon } Liquide / Pilules } 10 fr. 60

Bien exiger la véritable JOUVENCE de l'ABBÉ SOURY qui doit porter le portrait de l'Abbé Soury et en rouge la signature Mag Dumontier

14

Aucun autre produit ne peut la remplacer

BIJOUTERIE HORLOGERIE

Ancienne Maison L. Roubaud

Weber VIGNET

Successeur

Rue de Provence - SISTERON

Travail soigné — — — — Livraison rapide

— — — Prix modérés — — —

ORFEVRERIE OPTIQUE

BUVEZ L'EAU MINÉRALE...

DE SAINT-PIERRE D'ARGENÇON

GARANTIE NATURELLE

Tonique — Exempte de gazéification artificielle — Digestive

Pour renseignements écrire à la Source Minérale de Saint-Pierre-d'Argençon (Hautes-Alpes)

En vente à SISTERON, dans toutes les bonnes épiceries.

Reconnue la plus efficace par les sommités agricoles

La réclamer à votre fournisseur habituel

Pour le traitement à sec demandez Le "VITRIOLEX SAINT-ÉLOI"

ASSUREZ-VOUS

contre l'incendie

R. C. Seine nº 76.483

- contre la grêle -

R. C. Seine nº 76.482

- sur la vie -

R. C. Seine nº 84.325

contre les accidents

R. C. Seine nº 84.324

- contre le vol -

A

L'ABEILLE

Alphonse ALIBERT, agent général,
11, rue de Provence — SISTERON
TELEPHONE 80 TELEPHONE 80

POUR VOS MEUBLES

HENRI HERMITTE

Voyez d'abord la Fabrique

Atelier : rue Capitaine de Bresson

Magasin : 53 rue Carnot

Téléphone 444.

GAP

Le plus grand choix de la région — Tous les modèles — Tous les prix

—o— Livraison Franco-Domicile —o—

© VILLE DE SISTERON

MAISON DE CONFIANCE

Gde Teinturerie «VITE & BIEN» Nice

Livraison Rapide — Travail très soigné — Prix très modérés

Dépôt à Sisteron Ets ROUX et SIAS

RUE PAUL ARENE — Tél. 1.32

Nettoyage, Teinture tous vêtements — Tentures, Couvertures — Rideaux — Tulle — Lingerie fine — Faux cols et Manchettes.

LA

SIMCA 5 vient de sortir **9900 f.**

VENTE A CREDIT 300 frs par mois

Voiture 4 vitesses, roues avant indépendantes,
frein hydraulique,
appareillage électrique 12 volts.

FIAT 6 HP à partir de 14.900 fr.

-- 11 HP à partir de 28.900 fr.

Pour tous renseignements s'adresser au concessionnaire exclusif

M. AUBERT, à Vaumeilh — Téléph. 5

ou à ses agents de Sisteron, Manosque, Forcalquier et Laragne (H.-A.)

Vente à Crédit - Echange - Reprise

Service Régulier par Autocars

SISTERON - DIGNE - SISTERON

P. BUES, SISTERON — *Télép.* 0.20

Sisteron, station : *Café du Commerce, Télép.* 61.

Bureau à Digne : *Café des Sports, Boulevard Gassendi, Tél.* 0.86.

HORAIRE D'ETE
(à partir du 27 Juin 1936)

Matin

Sisteron	6 h. 50	Digne	7 h. 55
Digne	8 h. 30	Sisteron	9 h. 35

Soir

Sisteron	12 h. 40	Digne	13 h. 50
Digne	16 h. 50	Sisteron	18 h.

Prix des places : Sisteron-Digne, 8 frs.

N. -B. — Les départs de Digne de 8 h. 30 et 16 h. 50, assurent la correspondance avec : 1° Les cars *Pellegrin et Cie*, sur GAP (par la Vallée de la Durance) ; 2° Les cars *Rambaud*, sur VEYNES, par Ribiers, Laragne. Le dernier service sur Veynes, assure la jonction à ASPRES-sur-BUECH, avec le *Rapide de Paris* (Le Briançonnais).

Le départ de Sisteron de 12 h. 40 *assure la correspondance avec* L'Autorail DIGNE - NICE

Tous les IMPRIMES,
Toutes les FOURNITURES
Scolaires et de Bureaux
sont à l'Imprimerie-Papeterie
P. LIEUTIER
25, rue Droite — SISTERON

COMPAGNIE DES Transports CITROEN DES ALPES

10, Avenue de Grenoble - GAP

Téléphone 518

Ligne N° 2 — GAP — MARSEILLE

en correspondance à Gap à 10 h. 45

avec Corps - La Chapelle - St-Firmin - St-Bonnet et N.-D. de la Salette

Gap	6 h.	— 16 h.	Marseille	6 h. 30	— 16 h.
Sisteron	7 h.	— 17 h.	Aix	7 h. 1/4	— 16 h. 45
Manosque	8 h. 1/4	— 18 h. 15	Manosque	8 h. 1/2	— 18 h. 15
Aix	9 h. 15	— 19 h. 15	Sisteron	9 h. 1/2	— 19 h. 20
Marseille	10 h. 15	— 20 h. 15	Gap	10 h. 1/2	— 20 h. 20

Ligne N° 4 — GAP — NICE

Gap	6 h.	Nice	12 h.
Sisteron	7 h.	Cannes	13 h.
Digne	8 h.	Grasse	13 h. 30
Saint-André	9 h. 15	Saint-André	16 h.
Grasse	11 h. 15	Digne	17 h.
Cannes	11 h. 45	Sisteron	18 h.
Nice	12 h. 40	Gap	19 h. 15

LIGNE No 4 bis — GAP - NICE — par Digne, Annot et Puget-Théniers

Gap	11 h. 30	Nice	7 h. 00
Sisteron	12 h. 30	Annot	9 h. 00
Digne	13 h. 30	Digne	11 h. 30
Annot	15 h. 30	Sisteron	12 h. 30
Nice	17 h. 30	Gap	13 h. 30

LIGNE N° 5 — GAP - AVIGNON

Départ de Gap : 6 heures (car Marseille). Correspondance à 7 h. 30 à Peyruis. Avignon arrivée à 10 h. 30 (entreprise Christine). Départ Avignon : 15 h. 30 (entreprise Christine) Correspondance à 18 h. 30 à Peyruis. Gap arrivée 20 h. 30 Car Marseille.

MESSAGERIES A TOUS LES SERVICES

Devis pour excursions sur demande

L'Union de l'expérience et du progrès

1897 RENAULT 1936

l'Automobile de France

Marque qui s'impose
Production des plus puissantes Usines d'Europe
La meilleure qualité aux meilleurs prix

Renseignez-vous au

Garage BUES

Concessionnaire Régional des Automobiles RENAULT

Vente, achat, échange, entretien, réparations

STATION SERVICE moderne, avec Pont Hydraulique
ATELIER DE REPARATIONS
le mieux outillé de la Région
(Abonnements, Tarification des prix)

Magasin de pièces de rechange
(Accessoires et Fournitures)

Place de l'Eglise, SISTERON — Téléph. 18

DES SOLUTIONS EPROUVEES SUR TOUTE LA GAMME

LA CELTAQUATRE - 1 Litre 500 - 4 Cyl.
La moins chère des conduites intérieures
LA MONAQUATRE - 1 Litre 500 - 4 Cyl.
La voiture d'affaires et d'agrément
LA PRIMAQUATRE - 2 Litres 100 - 4 Cyl.
La plus brillante des 4 cylindres
LA VIVAQUATRE - 2 Litres 100 - 4 Cyl.
La 4 cylindres familiale et économique
LA VIVASPORT - 3 Litres 600 - 6 Cyl.
La célèbre voiture ardente et vive
LA VIVASTELLA - 3 Litres 600 - 6 Cyl.
La 6 cylindres familiale au très grand confort
LA NERVASPORT - 4 Litres 800 - 8 Cyl.
La voiture très rapide et très confortable
LA NERVASTELLA - 4 Litres 800 - 8 Cyl.
La luxueuse voiture de grand tourisme
LA REINASPORT - 7 Litres 100 - 8 Cyl.
La plus magnifique voiture de l'époque
LA VIVASTELLA Gde SPORT - 3 lit. 600 - 6 cyl.
La 6 cylindres super-aérodynamique
LA NERVASTELLA Gde SPORT - 4 lit. 800 - 8 c.
La 8 cylindres super-aérodynamique

VENTE A CRÉDIT avec le concours de la D.I.A.C. 47 bis, Avenue Hoche, à PARIS
Renseignements et essais gratuits à nos Usines à BILLANCOURT (Seine) et chez TOUS NOS AGENTS

RENAULT

l'Imprimeur-Gérant : M. PASCAL - LIEUTIER, 25, RUE DROITE, SISTERON.

Vu, pour la légalisation de la signature ci-contre, le Maire,

© VILLE DE SISTERON